



PUBLIC

Référents bien-être animal dans les élevages de volailles et suidés.



DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Mardi 6 juin 2023	9h00 17h30	Chambre d'agriculture 10 avenue du Pigeon Bleu 78490 GALLUIS



FRAIS

Tarif applicable aux ayant-droits VIVEA : 0 €

Pensez à valider votre consentement reçu par mail de vivéa (pensez à vérifier vos spams).

Tarif autres publics : 217 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPTENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : OCAPIAT, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC (10,48€) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise (par exemple, 7 heures x 10,48 = 73,36 euros).

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants. Il n'y aura pas de réservation de restaurant d'organisée mais vous aurez la possibilité de manger sur place.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France.

Renseignements et inscriptions :

Léonore MONTAIGNE

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

2 avenue Jeanne d'Arc

78150 LE CHESNAY

tél. : 01 39 23 42 38

e-mail : formation@idf.chambagri.fr

i FORMATION

06/06/2023 à GALLUIS (78)



TH3 : PREVENTION ET MAINTIEN DE LA SANTE DES ANIMAUX.

LIEN ALIMENTATION SANTE : QUELLE EAU DONNER A BOIRE AUX PORCS ET VOLAILLES



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Sensibiliser les éleveurs sur le rôle vital de l'eau pour le BEA des animaux.
- Être capable de connaître les éléments de base d'une bonne eau et ainsi permettant de distribuer une eau saine et de qualité pour ses animaux (volailles et porcs).
- Être capable de gérer les problèmes liés à la qualité de l'eau et à l'abreuvement pour le bien-être des animaux.
- Être capable de gérer les maladies des porcs et volailles qui sont causées par défaut sur la qualité de l'eau ou l'insuffisance d'abreuvement.

Intervenant(s) : Dr Ahcène BOUKAIBA vétérinaire de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

PROGRAMME :

Matin :

Les enjeux autour de l'eau destinée à l'abreuvement des animaux

- ▲ composition de l'eau et définition de l'eau potable
- ▲ eau potable pour les porcs et volailles
- ▲ procédés de traitement de l'eau
- ▲ abreuvement des porcs et volailles

Après-midi :

Les enjeux sanitaires de l'eau

- ▲ principales maladies des porcs et volailles liées directement à la mauvaise qualité de l'eau
- ▲ la prévention sanitaire par l'eau d'abreuvement
- ▲ soigner ses animaux par l'amélioration de la qualité de l'eau

En atelier par groupe de même production (Porcs, poulets de chair, poules pondeuses)

- ▲ Identifier les points à améliorer de son eau potable destinée à ses animaux
- ▲ discuter afin de revoir les méthodes d'abreuvement de ses animaux
- ▲ proposer des actions à mettre en œuvre pour chaque élevage

Evaluation des participants

Moyens pédagogiques:

- ▲ Exercices et réponses à l'aide de post-it
- ▲ Exposé oral et vidéo projetée
- ▲ Document résumant l'exposé et permettant la prise de note



**Pour tout renseignement supplémentaire,
Ahcène BOUKAIBA : 06 86 49 96 20**